

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-000446 / 46043533
Laurastar S.A., 1618 Châtel-St-Denis
Consumer Services – Call Center: service SAV technique pour les clients
des pays Européens
Horaire indispensable pour des raisons techniques
6 H, 6 F
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-000439 / 65538969
Tornos S.A., 2740 Moutier
Secteur production: ateliers d'usinage.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
120 H
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)
- 14-000441 / 40056712
Fromco S.A. Moudon, 1510 Moudon
Secteur «soins des fromages»
Besoin urgent
10 H
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 13-001178 / 66284870
Axalta Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle
Production secteur Usine 1, 2, 3 et 4
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
30 H
01.05.2013–30.04.2016 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-000436 / 61878947
SOTTAS S.A., 1630 Bulle
Secteur de production: débitage, peinture et chargement /manutention
Horaire indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 14-000443 / 62285601
Record Maintenance S.A., 1226 Thônex
Service technique: intervention lors de problèmes techniques
sur les installations de chauffage et climatisation de leurs clients
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 13-001176 / 66284870
Axalta Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle
Production secteur usine 1, 2, 3 et 4
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
38 H
01.05.2013–30.04.2016 (Renouvellement avec modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

8 avril 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail